

QUESTIONNEMENT AUX CANDIDAT(E)S A L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2012

REPOSSES D'EVA JOLY

I-THEMATIQUE SECURITE ROUTIERE

Question n°1 : Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à rendre obligatoire la prise en compte du deux roues motorisés (2RM) comme un moyen de transport légitime et à considérer leurs 3,8 millions d'usagers comme des conducteurs à part entière : évolution du Code de la route, intégration des 2RM dans les plans de déplacements urbains, infrastructures routières adaptées en tenant compte des spécificités d'évolution des 2RM et de la vulnérabilité de leurs usagers ? OUI

Commentaire(s) éventuel(s)... Pour autant, l'augmentation de la part modale des déplacements en 2RM ne m'apparaît pas devoir constituer un objectif des politiques de déplacements.

Question n°2 : La sécurité routière est un sujet transversal à plusieurs ministères (transports, éducation, environnement, travail...). Sa mise sous tutelle de l'Intérieur en 2010 révèle l'aspect répressif de la politique actuellement menée à l'encontre des usagers considérés comme des infractionnistes ou des délinquants potentiels.

Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à réintégrer la Sécurité Routière au sein du Ministère des Transports ou sous l'égide du Premier Ministre ? OUI

Commentaire(s) éventuel(s).....

Question n°3 : Le décret du 3 janvier 2012 révèle la méconnaissance des agents de l'État sur l'accidentologie des 2RM et des besoins de leurs utilisateurs en sanctionnant d'une amende de 3eme classe et du retrait de deux points de permis à partir de 2013 le non-port d'un « dispositif rétro réfléchissant », même en plein jour, pour les utilisateurs de motos de plus de 125cm3, alors qu'aucune étude sérieuse ne justifie un tel dispositif qui s'avère inutile, inadapté et discriminant.

Si vous êtes élu(e) vous engagez-vous à revoir ce décret en concertation avec les associations d'usagers et à l'avenir à les associer réellement aux décisions qui les concernent ? OUI

Commentaire(s) éventuel(s)..... A revoir sans à priori, à la lumière d'analyses objectives et indépendantes.

Question n°4 : En dépit des études qui montrent l'absence de lien entre défaillance technique du véhicule et accidentalité des deux roues motorisés, le gouvernement a annoncé son intention d'introduire un contrôle technique des cyclomoteurs. Puis cette mesure a été repoussée à deux reprises et semble enterrée.

Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à enterrer définitivement cette mesure compliquée, coûteuse pour les usagers, et sans effet positif mesurable pour la sécurité routière des 2RM ? NON

Commentaire(s) éventuel(s).....

Questionnaire à retourner à :

Fédération Française de Motocyclisme
74, avenue Parmentier - 75011 Paris
Tél : 01 49 23 77 00 - Fax : 01 47 00 08 37
E-mail : dircom@ffmoto.com



II-THEMATIQUE SPORT MOTO

Question n°1 : Il existe, en France, une demande très forte d'une pratique de la moto visant à exploiter les performances des machines en toute sécurité dans le cadre de structures adaptées (circuits), ce qui est également un élément permettant d'améliorer la sécurité routière.

Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à favoriser la création de sites dédiés à la pratique des sports mécaniques ? OUI

Commentaire(s) éventuel(s)..... à des fins éducatives (sécurité routière)

Question n°2 : Les sports mécaniques et notamment le sport moto sont souvent stigmatisés sur le plan environnemental alors que toutes les études sérieuses réalisées démontrent que l'empreinte carbone de cette activité est extrêmement faible.

Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à rééquilibrer la relation entre les sports mécaniques et le respect de l'environnement ? NON

Commentaire(s) éventuel(s)..... Les éléments dont je dispose ne vont pas dans le même sens que les études auxquelles vous faites référence.

Question n°3 : L'évolution jurisprudentielle en terme de responsabilité civile des sportifs fait peser une lourde menace sur le sport en général et le sport motocycliste en particulier.

Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à trouver une solution qui permettra aux fédérations sportives de continuer à proposer leur pratique sportive à des coûts raisonnables tout en prenant en compte les problèmes d'indemnisation des victimes ? NON

Commentaire(s) éventuel(s)..... Si la question mérite d'être étudiée, au premier abord il semble normal qu'un sport assume les risques spécifiques qu'il fait courir à ses usagers.

Questionnaire à retourner à :

Fédération Française de Motocyclisme
74, avenue Parmentier - 75011 Paris
Tél : 01 49 23 77 00 - Fax : 01 47 00 08 37
E-mail : dircom@ffmoto.com

III-THEMATIQUE LOISIRS VERTS

Question n°1 : Depuis 30 ans, notre pays se couvre d'une multitude grandissante et interconnectée de zonages protecteurs : Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux, Aires Marines Protégées, réserves naturelles, Natura 2000, SCAP, ZICO, ZPS, ENS, ZNIEFF 1 & 2, classement Biotope, trames vertes et bleues, corridors biologiques... Certes, protéger la nature, sauvegarder la biodiversité, préserver les terroirs, sont autant d'objectifs nobles que nous partageons volontiers. Malheureusement, un principe essentiel a été oublié ou exclu : l'homme est au cœur de la biodiversité. Il en résulte une sanctuarisation galopante de nos espaces ruraux avec pour conséquence l'exclusion de nombreuses activités de loisirs verts, notamment motorisées.

Si vous êtes élu(e), poursuivrez-vous dans cette voie de la « mise sous cloche » ? OUI

Commentaire(s) éventuel(s)..... Les « zonages protecteurs » sont rarement des « mises sous cloche »

Question n°2 : Depuis décembre 2004, nous avons recensé 28 victimes de chaînes, câbles ou barbelés disposés en travers des chemins : 9 décès et 19 blessés... Deux propositions de loi (la première émanant fin 2010 d'un député PS, la seconde en janvier 2012 d'un député UMP) ont été déposées pour combler le vide juridique qui laisse toute liberté aux propriétaires ou gestionnaires pour clôturer des chemins par des dispositifs dangereux, invisibles ou mal signalés. Cette problématique est juridiquement simple, dépourvue de couleur politique, et dotée d'un enjeu vital (des vies à sauver). Par conséquent, l'adoption d'une nouvelle législation pourrait se faire très rapidement. Il faut simplement lui accorder un créneau dans le calendrier parlementaire...

Dans cette optique, seriez-vous prêt à demander à votre gouvernement d'inscrire l'examen d'une telle loi à l'ordre du jour avant la fin de 2012 ? OUI

Commentaire(s) éventuel(s)..... Il est important d'assurer la visibilité et le caractère non dangereux des dispositifs.

Question n°3 : Depuis une quinzaine d'années, les politiques de développement du tourisme « vert » font la part belle – nous devrions dire exclusive – aux activités de randonnée non motorisée. De ce fait, les adeptes de la randonnée motorisée subissent discrimination et exclusion. Ceux-ci se voient en effet interdire par principe l'usage de milliers de kilomètres de chemins ruraux. Pourtant, les activités et les impôts de ces citoyens comme les autres contribuent à la sauvegarde de ce patrimoine commun et génèrent une activité économique locale non négligeable.

Il nous semble donc primordial qu'à l'avenir la question de l'accès à la nature et du développement du tourisme « vert » ne dépende plus seulement du Ministère de l'Ecologie, mais de tous les ministères concernés : Tourisme, Sport, Agriculture, Aménagement du territoire...

Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à suivre cette proposition ? OUI

Commentaire(s) éventuel(s)..... Ces interdictions sont uniquement de principe. Il existe des raisons légitimes pour limiter les randonnées motorisées, à commencer par l'impact sur les autres activités et sur l'environnement.

Coordonnées de la personne qui a répondu, au nom du candidat, au questionnaire : Pour Eva Joly, Jean-Yves

Petit et Stéphane Coppey

Date et signature :

Questionnaire à retourner à :

Fédération Française de Motocyclisme
74, avenue Parmentier - 75011 Paris
Tél : 01 49 23 77 00 - Fax : 01 47 00 08 37
E-mail : dircom@ffmoto.com